

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POMMIER DE BEAUREPAIRE**

N°2022-12-04

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Présents : ARGOUD Guillaume – BALLERAND Dimitri –BOIS-SOULIER Maud – BULLY Stéphane– MANGE Frédéric – GABILLON Raphaël – PASCAL Michel – RIZZI Serge – VACHER Joseph

Absents excusés : BERTORELLO Muriel – GUILLOT Fabien – GALAMND Lilian

Absent(s) non excusé(s) : VANHILLE Laurent

Secrétaire de séance : Serge RIZZI

Objet : Contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Il avait été proposé d'établir un contrat annuel auprès d'une entreprise d'entretien des vitrages. L'entreprise en charge de cet entretien n'a plus donné de nouvelles cette année. Dans l'urgence, l'entreprise CLAIR&NET a répondu à notre demande pour une intervention en octobre. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour établir un contrat annuel auprès de l'entreprise CLAIR&NET.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

Accord par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

- **ACCEPTE** l'annualisation de l'entretien des vitrages des bâtiments communaux par l'entreprise CLAIR&NET ;
- **DONNE POUVOIR** au maire de signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel PASCAL



A Pommier de Beaurepaire, le 1^{ER} décembre 2022

Certifié exécutoire